

Diplôme inter-universitaire de Pathologie Moléculaire

• Responsable universitaire

Pr Pierre BROUSSET, Laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques, CHU Purpan, Place Baylac, 31059 Toulouse Cedex.
Tel : 05.61.77.22.55 (ou 05.61.77.23.03), Fax : 05.61.77.76.03
Email : brousset.p@chu-toulouse.fr

• Organismes

1. Facultés de médecine de Toulouse Purpan et Toulouse Rangueil, Université Paul Sabatier Toulouse III (Pr Pierre Brousset)
2. Faculté de médecine, Université d'Aix-Marseille II, (Pr Dominique Figarella-Branger, Pr Luc Xerri)
3. Université Victor Ségalen, Bordeaux 2 (Pr Jean-Michel Coindre, Pr Jean-Philippe Merlio)
4. Faculté de médecine, Université de Nice Sophia Antipolis (Pr Paul Hofman)
5. Faculté de Médecine Paris Ile de France Ouest Université de Versailles SQY (Pr Jean-François Emile)
6. Faculté de Médecine Xavier Bichat, Université Paris VII (Dr Homa Adle-Biassette)

• Accès – Public

Formation initiale :

Etudiants en DES d'anatomie et cytologie pathologiques, DES de biologie, DES de cancérologie, internes en Pharmacie, étudiants de l'école vétérinaire.

Formation continue :

Médecins publics ou privés détenteurs d'un diplôme d'anatomie et cytologie pathologiques, médecins biologistes, médecins oncologues médicaux, pharmaciens biologistes, vétérinaires. Médecins anatomo-pathologistes étrangers.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans un des 6 sites présentés ci-dessus et devront obtenir une autorisation d'inscription des responsables locaux.

• Critères de sélection

Seront retenus tous les candidats pouvant se prévaloir des diplômes ou équivalence listées ci-dessus sur présentation d'un court CV ainsi qu'une lettre de motivation. Les critères de sélection prendront en compte les effectifs des divers centres. L'acceptation d'une candidature sera laissée à l'appréciation du responsable de modules correspondant à l'université d'inscription du candidat.

Effectifs : 60 candidats maximum tous les 2 ans (un quota de 10-12 candidats maximum est prévu pour chacun des 6 UFR participant au DIU).

• Modalités pratiques

Structure générale :

Cours théoriques : 140 h sur 2 ans incluant un enseignement dirigé de 30 h environ

Stage : 80 h minimum dans un laboratoire agréé (4 semaines)
Les cours théoriques comprennent 4 modules sur 2 ans.

Les lieux d'enseignement des modules se répartiront de la manière suivante :

- Modules 1 et 2 (lieu d'enseignement Toulouse, CHU Purpan)
- Module 3 (lieu d'enseignement Bordeaux, Marseille, Paris Ile de France Ouest).

- Module 4 (lieu d'enseignement : Nice, Paris Bichat).

Les stages pratiques seront effectués au sein des plateformes agréées sur les 4 sites. D'autres plateformes labélisées par l'Institut National du Cancer (INCa) peuvent être utilisées par les stagiaires.

• Programme-objectifs pédagogiques

- **Cours théoriques :** groupés par semaine dans l'un des CHU organisateurs à tour de rôle (Module 1,2 : Toulouse, Modules 3 : Bordeaux-Marseille-Paris, Module 4 : Nice, Paris).

- **Objectifs spécifiques :** assurer une formation pratique nationale en pathologie moléculaire diagnostique (génétique moléculaire à visée sanitaire) sur matériel tissulaire ou cellulaire : 1° des tumeurs solides (incluant les localisations solides des hémopathies malignes) et 2° des diverses pathologies infectieuses.

- **Enseignement pratique :** stages en laboratoire.

Tout laboratoire accrédité pour effectuer un diagnostic moléculaire à visée sanitaire (anomalies constitutionnelles exclues). En l'état actuel de la cancérologie, ces stages peuvent se tenir dans des laboratoires qui ont obtenu un soutien de l'institut national du cancer (INCa) dans le cadre des plates-formes sanitaires. Ce stage verra le candidat suivre de bout en bout une analyse moléculaire du tissu au résultat écrit.

- **Travaux pratiques :** réalisation d'une expérience de PCR. Interprétation des résultats de FISH, PCR, PCR en temps réel, lecture d'un électrophorégramme. Insertion d'un compte rendu moléculaire dans un compte rendu anatomo-pathologique.

• Evaluation des acquis

Validation :

Examen théorique

Validation des stages

Soutenance d'un mémoire en fin de deuxième année

• Frais d'inscription (pédagogiques uniquement)

Les droits d'inscriptions universitaires sont fixés chaque année par arrêté ministériel.

Formation initiale : 150 euros/an

Formation continue : Montant individuel 500 euros/an

Formation continue : Montant institutionnel 500 euros/an